



## LE « PASSAGE PETITE FAUNE » DU LAC DU BOURGET :

⇒ Quelques enseignements pour un tortuduc efficace !

### 1. Contexte de l'aménagement

Un bras de décharge a été aménagé 2006 pour dévier lors des grosses crues une partie du débit de la Leysse dans les marais du sud du lac du Bourget (APPB, N2000) en passant sous la RD1201a (12000 véhicules / jour). Ceci a créé un milieu aquatique permanent et donc un risque d'écrasement. La création du tortuduc a donc été incluse au projet, mais sans revêtir un statut de mesure de réduction d'impact ou d'accompagnement.

⇒ *Nécessité d'échanges avec le gestionnaire de l'infrastructure afin de prendre convenablement en compte la faune dans le cadre des travaux d'entretien*

### 2. Description de l'aménagement

Un muret (40 cm de béton vertical lisse) a été construit sur 1500 mètres linéaires, forçant la petite faune à utiliser le passage sécurisé sous la chaussée ; il ne sécurise pas tout le front de route mais l'ensemble du linéaire en interface avec les milieux aquatiques (500 m).

En complément, afin de sécuriser complètement le secteur, un grillage à maille fine a été appliqué sur un portail d'entrée technique dans l'espace protégé.

⇒ *Nécessité d'un échange avec les services de gestion d'infrastructures, afin que leur sécurisation puisse être intégrée dans les programmes de travaux d'entretien ou de création.*

### 3. Bilan biodiversité

Aucun écrasement n'a été constaté (auparavant non plus, mais alors les traversées n'étaient pas justifiées pour l'espèce). Pourtant des cistudes (et des *Trachemys*) sont observées de part et d'autre, sans que les pièges photos révèlent quoi que ce soit (passages présumés à la nage sous l'eau). Le castor emprunte l'ouvrage aquatique, mais étant capable de franchir le muret, il s'est fait écraser sur la route du fait de l'occlusion de l'ouvrage d'une crue (ouvrage obstrué par des embâcles).

⇒ *Ne pas oublier que l'on vise un « passage petite faune » et non un simple « tortuduc » : nécessité d'une conception plus inclusive.*

### 4. Bilan gestion

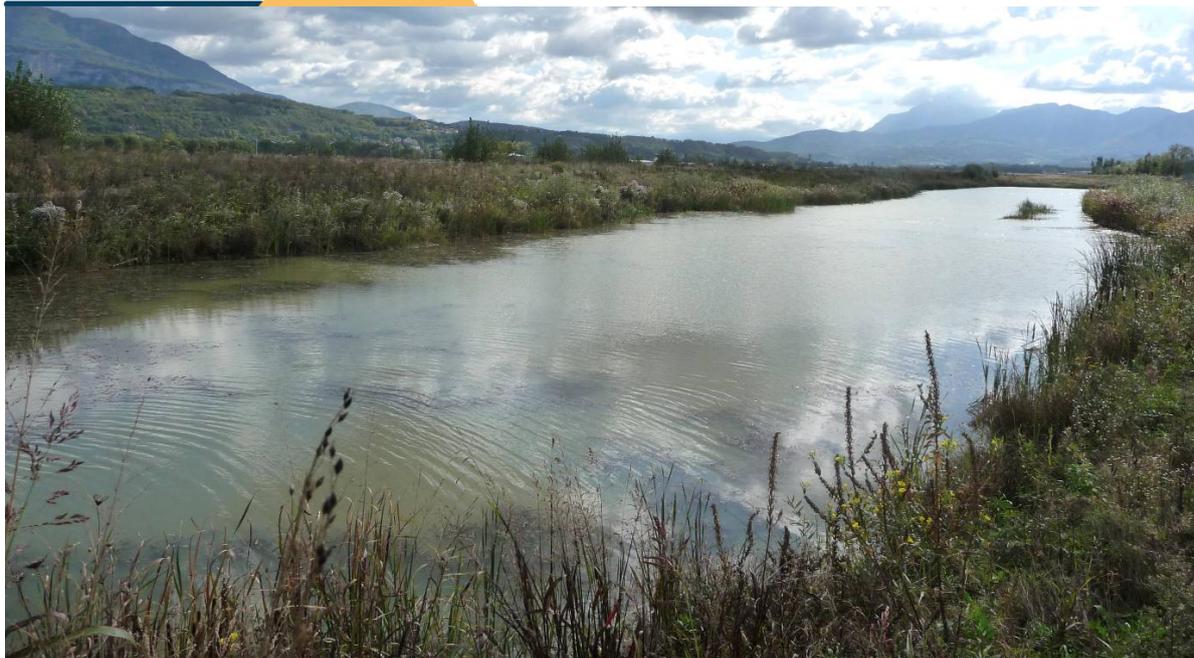
Le Conservatoire assure l'entretien de l'ouvrage le long de son site, mais la structure gestionnaire à l'amont a laissé un embroussaillage, voire des dégradations, qui obèrent son bon fonctionnement.

- ⇒ *Nécessité d'une obligation de résultat dans la durée imposée par mesure compensatoire*
- ⇒ *Nécessité d'un entretien des embâcles, qui conditionne la fonctionnalité hydraulique mais aussi biologique de l'ouvrage de franchissement.*

[Tapez ici]



[Tapez ici]



Aval du bras de décharge hors crue : vue depuis la RD1211 (le muret cerne la totalité du plan d'eau)



Le dalot sous la RD1211



Le muret : un enherbement à surveiller



[Tapez ici]